

**Compte-rendu de la réunion du groupe tripartite sur l'avenir du café-épicerie associatif O'Talon du
11/12/2021**

Réalisé par Fanny Lacroix, le 12/12/2021

Présents :

- **Pour O'Talon :** Patrice Carle, Olivier et Marie-Claude Baup, Raphaël Zaccardi,
- **Pour les élus :** Jean-Pierre Agresti, Dominique Vetier, Florence Blanchet, Gérard Batoux, Fanny Lacroix
- **Pour les citoyens :** aucun citoyen présent

Première réunion de travail avec Pascal Deforges, Retiss, chargé de l'accompagnement du groupe

Qu'est-ce qu'un tiers lieu ?

Un tiers lieu est un espace civique.

Il répond à la disparition des espaces civique en milieu rural lié à la désertification et à la fermeture progressive des lieux de socialisation (comme à Châtel-en-Trièves) qui a mis fin à la rencontre entre les gens.

Un tiers lieu est d'abord une communauté d'individus qui construit un projet en commun. Ce projet peut ou non se matérialiser par un lieu.

Le mode de fonctionnement d'un tiers lieu se structure autour de l'échange de savoirs et de savoirs faire entre citoyens. Il défend les valeurs du bien commun.

La construction historique du Domaine de Talon répond parfaitement à la définition d'un tiers lieu : ateliers de co-construction des usages avec les citoyens de St Sébastien en 2015.

Comment réimpulser la dynamique de tiers lieu pour réinvestir les citoyens de manière active dans la gestion du lieu ?

- Lancer une nouvelle séquence de co-construction pour faire évoluer le projet
- Aller vers l'émergence d'une fonction de coordinateur du lieu, chargé de faire vivre la dimension civique et humaine du lieu

Quelle méthode déployer ?

1. Faire connaître notre intention partagée de relancer la dynamique du projet (Echo du Châtel de Noël)
2. Organiser un événement de lancement : une conférence de sensibilisation ouverte à tous les citoyens de la commune (et plus si affinités) animée par Pascal Deforges pour instaurer une vision commune autour du concept de tiers lieu
3. Ouvrir 4 ateliers de co-construction
 - Valeurs du lieu
 - Services et usages
 - Gouvernance
 - Aménagement de l'espace
4. Une fois le projet défini, travailler sur le modèle économique

Remarques du groupe :

Inclure la réflexion sur O'Talon dans un espace plus vaste regroupant les différents tiers lieux en projet de la commune : le café-épicerie (premier bloc, première expérience de Châtel), mais aussi l'ancienne école de garçons de Cordéac, la Marmottière, la Maison des marionnettes, les espaces publics des deux bourgs centres. Car c'est tout le village qui est conçu comme un bien commun.

La démarche permettra ainsi de trouver cohérence, de tisser du lien, entre les différents projets-espaces de la commune, et aussi entre les différentes associations, les différents citoyens utilisateurs des lieux.

S'inscrire dans une complémentarité de projets avec les communes qui nous entourent pour éviter les logiques de concurrence. Il est rappelé qu'une étude sur les tiers lieux a été impulsée par la communauté de communes, et les communes de Châtel, Mens, Gresse en Vercors et St Martin de la Cluze. Cette étude permet de construire du lien entre les projets : Mens positionné plutôt sur un tiers lieu d'activités et Châtel sur un tiers lieu nourricier. Nous devons inscrire notre réflexion dans une logique de bassin de vie.

La thématique du tiers lieu nourricier porté fortement par le projet de développement d'une unité de production alimentaire en restauration collective pourrait permettre de construire un équilibre économique des tiers lieux, avec l'appui de financements extérieurs.

Le tiers-lieux (sur plusieurs lieux) de Châtel-en-Trièves doit répondre à ces deux objectifs :

- répondre aux besoins des habitants dans une logique de plus grande proximité
- s'inscrire dans une logique de projet de territoire avec spécialisation pour construire un équilibre économique.

La démarche que nous allons lancer doit largement mobiliser la population. Les associations, nombreuses sur le village, sont nos portes d'entrée de l'engagement et devront être à nos côtés comme parties prenantes.

Nous devons être vigilants à ne pas trop percuter la démarche de participation lancée sur les éoliennes car « trop d'information et de sollicitation tue l'engagement ». Un lancement au printemps semble approprié pour lancer une dynamique forte pour l'été. Conférence de lancement les premiers jours du printemps ? Symbole de renouveau.

En attendant la redéfinition du projet, nous devons maintenir à flot le café-épicerie. Un partenariat commune – O'Talon sera étudié en ce sens pour « boucler 2022 ».

La suite :

1. Faire connaître notre volonté par la publication d'un article commun dans l'écho du chatel de décembre : rédaction Fanny Lacroix – Raphaël Zaccardi
2. Mailler le réseau des associations en amont de la réunion publique de lancement pour que chacun s'empare du sujet (nous devons travailler une méthode pour être efficace et n'oublier personne)
3. Lancement de la première réunion publique (conférence sensibilisation sur les tiers lieux) samedi 26/03 à 18h ?
4. Objectif de rendu des ateliers début de l'été pour impulser une chouette dynamique estivale.

Prochaine réunion du groupe tripartite : vendredi 28/01 à 18h

Il faut raccrocher Christian Jacquet à la réflexion, chargé du suivi du travail tiers lieux à l'échelle intercommunale